

## AVIS

RUR.20.108.AV-Nature

---

Demande d'avis sur le projet de création de la RND  
« Le Bassin du Ton aval » à Rouvroy, Virton, Meix-  
devant-Virton

Avis adopté le 15/04/2020

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Mise sous statut RND  
*Date de réception :* 30/03/2020 (copie avancée par mail)  
*Références :* DO502/ AF /08-803 2020 : 4931

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Consultation électronique menée du 08/04/2020 au 15/04/2020

## AVIS

Après consultation des membres par voie électronique, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a remis un avis **favorable** moyennant prise en compte de la remarque ci-après et des recommandations qui seraient éventuellement remises par la CCGRND d'Arlon, fondées sur sa connaissance du terrain.

Etant donné que le plan particulier de gestion prévoit la gestion des populations de grand gibier qui présenteraient une menace pour les objectifs de conservation de la réserve, le projet d'arrêté doit prévoir la dérogation ad' hoc. Il y a donc lieu d'ajouter l'article habituel permettant de déroger à l'article 11, alinéa 1er, de la loi du 12 juillet 1973 en vue d'autoriser l'exercice du droit de chasse.

Le Pôle « Ruralité » Section « Nature » se réjouit en outre que ce site puisse ainsi bénéficier d'un statut de protection fort, à la hauteur des espèces et milieux qu'il abrite, ceci sous l'impulsion du LIFE « Herbages ». Cette nouvelle RND d'un très grand intérêt biologique, dont la délimitation cadre avec l'unité spatiale qu'est le bassin hydrographique, renforcera assurément la cohérence du réseau des sites protégés dans la région.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »